

Liaison

© Hille Pajot - ASA PWF

18
Ferdinand Yves Robert

DOSSIER

VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**DES PROJETS ET DES ACTIONS
POUR L'ILE-DE-FRANCE**





CENTRE D'ENROBAGE DE BITUME À CHAUD DE CHAINTREUX (77)

VICTOIRE DES ASSOCIATIONS

La société Autoroute Paris-Rhin-Rhône (APRR) avait déjà exploité le site précédemment, en 2010, 2011 et 2013 mais de manière occasionnelle. Elle demandait à exploiter de façon permanente une centrale de fabrication de bitume, située sur le petit hameau « Le Puy », commune de Chaintreaux, ce pour entretenir les autoroutes A6 et A77.

Le recours porté par l'association Nature et vie Sud 77 et FNE Seine-et-Marne a conduit le tribunal administratif de Melun à annulé l'autorisation d'exploiter que la préfecture de Seine-et-Marne avait accordée à APRR en juin 2016.

Il est à noter que les 1 500€ que l'État devra payer aux requérants seront loin de couvrir tous les préjudices que les habitants de ce petit hameau ont subis.

AFFICHONS NOS HÉRISSEONS !



À l'occasion de notre partenariat avec l'entreprise BingBingBing Stratégie, nous avons le plaisir de vous proposer des T-shirts de la marque Tshirt Bio, des sacs Bagart et des badges Badgesinvader imprimés au logo de FNE Ile-de-

France et des têtes de l'affiche des Rencontres Transition énergétique du 21 novembre créées par la graphiste Joëlle Paris.

Afin de s'inscrire dans une démarche globale de développement durable, nous avons fait appel à la Société BingBingBing Stratégie. Les produits sont marqués en France, avec des cotons biologiques, imprimés de pigments naturels et possèdent le label GOTS. Dans cette même logique, la livraison des produits est assurée par véhicules électriques.

Ces produits vous sont proposés en ligne et disponibles au local de FNE Ile-de-France. Ils vous permettent d'améliorer votre visibilité lors des manifestations.

STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES À VILLEBON-SUR-YVETTE

LES OPPOSANTS OBTIENNENT LE RETRAIT DU PROJET



L'entreprise ECT vient de renoncer à son projet consistant à déposer 2,7 millions de tonnes de déchets inertes dans le fond de la vallée de l'Yvette, en limite de la ville de Champlan, pour y créer un parc paysager de 25 hectares. L'abandon du projet est la conséquence d'une importante campagne d'opposition menée conjointement par le maire de la commune de Champlan et des associations de protection de l'environnement (notamment Essonne Nature Environnement) soutenues par FNE Ile-de-France.

Cette victoire témoigne de l'importance de l'implication des citoyens franciliens dans les projets qui les concernent et des vertus de la ténacité !

FNE ILE-DE-FRANCE

ÉLUE À L'ARB

Le 12 avril, l'AFB, la Région Ile-de-France, l'État, l'IAU et l'AESN ont signé une convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité Ile-de-France (ARB). Le 28 septembre, à la réunion du Comité des partenaires, six représentants des différents collèges ont été élus au directoire.

Le directoire est composé de six collèges : départements, communes et EPCI, associations et fédérations contribuant à la protection de l'environnement, gestionnaires des aires protégées, organismes d'étude et de recherche, organismes professionnels et entreprises publiques et privées.

Après un vote des membres du collège présents, FNE Ile-de-France a été élue à l'unanimité pour représenter le collège des associations et fédérations contribuant à la protection de l'environnement.

À VOS AGENDAS !

Le **MARDI 12 FÉVRIER 2019**, France Nature Environnement (FNE) et FNE Ile-de-France organisent la conférence **L'eau sur le bassin Seine-Normandie : quels blocages ?** La journée est destinée aux associations membres de FNE présentes sur le bassin Seine-Normandie (fédérations régionales, associations départementales et locales) ainsi qu'aux autres membres associatifs du bassin (autres associations de protection de la nature et de l'environnement, consommateurs, pêcheurs). Il s'agit, d'une part, de mieux comprendre le monde de l'eau, ses acteurs et les enjeux qu'ils soient généraux ou spécifiques et, d'autre part, d'échanger avec les experts, de faciliter les contacts entre les différents acteurs. Programme et inscriptions disponibles prochainement. Cette journée est organisée dans le cadre d'un projet de partenariat entre FNE et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

RIEN NE SE FERA SANS LES CITOYENS

La COP 24 vient de s'achever avec son lot de bonnes intentions affichées pour lutter contre le dérèglement climatique et de contradictions entre les discours et la réalité de l'engagement concret des Etats.

La multiplication des catastrophes dites naturelles, inondations, séismes, sécheresse extrême, fonte des glaciers, montée des océans, mais aussi la publication de documents scientifiques accablants et aujourd'hui considérés comme irréfutables, ceux du GIEC et nombres d'articles de chercheurs reconnus mondialement ont accéléré la prise de conscience par les citoyens de l'urgence à agir.

D'où le surprenant succès des marches pour le climat, souvent nées d'initiatives spontanées, d'où la création de collectifs de citoyens, libres de toute attache partisane, d'où les manifestes de personnalités de tous horizons, qui se mobilisent pour alerter l'opinion et peser sur les décisions des gouvernements. La mobilisation pour refuser les conséquences dramatiques d'une « fin du monde annoncée » en est le témoignage.

L'appel de la rue est clair. Les solutions existent, il faut agir et soutenir les initiatives locales et citoyennes. Colloques et rencontres se multiplient autour de la transition énergétique. Les collectivités territoriales, les entreprises, les ONG insistent sur la nécessaire évolution écologique du modèle de développement et misent sur l'innovation pour prévenir l'aggravation de la situation. A son modeste niveau, FNE Ile-de-France contribue

au débat avec les institutions régionales et locales en valorisant tous les projets innovants et les démarches citoyennes. Nos rencontres du 21 novembre dernier sur la transition énergétique qui ont donné la parole à des entreprises, à des élus, à des associations et à des porteurs d'expériences citoyennes sont rapportées dans le présent numéro. Car en Ile-de-France, comme ailleurs en France, les énergies renouvelables représentent une alternative aux énergies fossiles. Les innovations technologiques, qu'il s'agisse des transports, de l'habitat mais aussi les divers gestes de sobriété dans la consommation d'énergie permettront de mieux la maîtriser mais aussi de diminuer la pollution de l'air, d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Par contre, rien ne se fera sans les citoyens. La population est prête à se mobiliser dans le respect des nécessités et équilibres écologiques et de la justice sociale.

Les blocages et l'inaction coûtent davantage chaque jour. Un Appel lancé par le mouvement européen « Pacte finance-climat * » propose de mobiliser 2 % du PIB de chaque Etat en Europe pour des prêts à taux zéro, soit 45 milliards par an pour la France, permettant de financer une véritable politique d'investissements dans la transition énergétique.

Il est temps de changer d'échelle, de consommer avec sobriété l'énergie et de concrétiser les bonnes intentions !!

* pacte-climat.eu



04 VIE ASSOCIATIVE

ESSONNE

05 Bressonvilliers doit rester une ferme !

YVELINES

06 St-Germain-en-Laye : la forêt va être enfin protégée

SEINE-ET-MARNE

07 Des perroquets dans le fromage de Brie

VAL-DE-MARNE

08 Menaces sur la roseraie de l'Haÿ-les-Roses

09 Atteinte à l'espace boisé classé de l'île des Loups

HAUTS-DE-SEINE

10 Nouvelles de la Butte rouge

DOSSIER

11 Vers la transition énergétique, des projets et des actions pour l'Ile-de-France

GRAND PARIS

15 Un pourcentage de nature en échange d'un droit de bétonner

NUISANCES

16 Les assises nationales de l'air

EAU

18 De l'eau adoucie sur le mont Valérien

TRANSPORTS

20 Concertation réussie pour le projet de PSMO à Achères

21 Desserte du plateau de Saclay des solutions alternatives à la ligne 18

POINT DE VUE

22 Gratuité des transports, le débat est ouvert

JURIFICHE

23 Le SDRIF

A LIRE

24 Des kangourous dans mon jardin

Sommaire

COUPER LES ARBRES À PARIS

ÇA SUFFIT !

FNE Paris soutient les initiatives des associations parisiennes qui luttent contre l'abattage des arbres et la disparition des espaces de nature dans les quartiers. Après le terrain de sports de Ménilmontant (11^e) où un projet immobilier de la Ville de Paris va détruire l'espace arboré, ce sont deux autres espaces de verdure qui sont directement menacés par des projets destructeurs. Dans le 12^e arrondissement, au 77 avenue du docteur-Arnold-Netter, la RATP va supprimer soixante arbres, dont une vingtaine centenaires, ainsi qu'un cèdre de l'Himalaya rescapé de la tempête de 1999 pour implanter trois immeubles nouveaux.



© Jip - 2018

Dans le 5^e arrondissement, c'est au tour de l'ESPCI, École de physique et chimie industrielle de Paris, avec un projet d'extension démesuré et inutile : destruction d'un patrimoine des années 1930, abattage de cinquante-deux arbres centenaires et destruction d'un hectare du jardin intérieur.

FNE Paris : fne-paris.fr
Pétition en ligne sur change.org

SUR LE PLATEAU DE SACLAY, ON SACRIFIE ENCORE DES TERRES AGRICOLES

LES ASSOCIATIONS DEMANDENT UN MORATOIRE



Alors que la lutte contre l'artificialisation des sols constitue un des objectifs majeurs du gouvernement, l'Établissement public Paris Saclay (EPAPS) accélère sa fuite en avant en lançant, dans la précipitation, plusieurs nouveaux programmes d'urbanisation : sur Corbeville, avec la création d'une ZAC de 94 hectares, dont une large proportion de terres céréalières de qualité exceptionnelle, et sur la ZAC de Polytechnique, où il prépare, en catimini, l'implantation de nouveaux équipements qui menacent à nouveau des terres agricoles et des zones forestières. Pour les associations, l'urbanisation de la ZAC de Corbeville n'est en rien nécessaire à la réussite du

cluster Paris Saclay. Elle vise juste à rendre incontournable la construction de la ligne 18 du Grand Paris Express qui, à son tour, sera un vecteur irrésistible d'urbanisation sur la totalité du plateau de Saclay. Unies au sein du collectif « Saclay citoyen », elles ont décidé d'interpeller publiquement le Premier ministre pour lui demander de prononcer un moratoire sur les opérations d'aménagement du plateau de Saclay, au moins pendant la période de réflexion sur l'actualisation de la stratégie de l'OIN Paris-Saclay et en attendant les résultats de l'audit sur la Société du Grand Paris.

sacalaycitoyen.jimdo.com

PALMARÈS RÉGIONAL 2018 DES TRONÇONNEURS D'ARBRES

EN 2018, NOUS DISTINGUONS :

- 1^{ER} PRIX :**
Les 650 arbres de la forêt de Romainville
- 2^E PRIX :**
Les 600 troncs pour le réaménagement de la D920 à Antony
- 3^E PRIX :**
Les 400 troncs de Draveil pour le tram-train

UN PARTENARIAT FNE ILE-DE-FRANCE ET ERN FRANCE

POUR RENFORCER
LA CULTURE DU FLEUVE

Les crues importantes de 2016 et 2018 sur une partie de la Seine amont ont montré l'impératif à travailler au renouvellement de la « culture du fleuve ». European Rivers Network France (ERN) a donc proposé un partenariat à FNE Ile-de-France pour renforcer l'indispensable sensibilisation au risque inondation de la société civile et des décideurs. Un contrat vient d'être signé en ce sens !

ERN France, issu de SOS Loire Vivante, a déployé dans les années 90 sur la Loire une nouvelle approche du risque inondation par le rôle des espaces naturels et s'implique en Ile-de-France depuis 2012 dans l'accompagnement des démarches de Seine Grands Lacs* et sensibilise depuis 2016 dans le cadre du PAPI** Seine-et-Marne franciliennes à l'importance de l'intégration du risque inondation dans toutes les actions et démarches de nos sociétés.

Pour renforcer la prise de conscience de vivre avec les crues, FNE Ile-de-France et ERN mobiliseront les acteurs franciliens de tous horizons, sensibiliseront les têtes de réseaux et diffuseront une approche partagée du risque d'inondation. Ils apporteront aussi un regard critique et un appui technique sur le rôle des écosystèmes d'eau douce et les zones d'expansion de crue, notamment sur La Bassée.

*Établissement Public Territorial de Bassin
** Programme d'aménagement et de prévention des inondations

BRESSONVILLIERS

DOIT RESTER UNE FERME !

Depuis plusieurs décennies, l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) disposait d'un site de recherche à Leudeville, en Essonne, sur la ferme de Bressonvilliers. Mais, dans le cadre de sa réorganisation régionale, depuis cette année, cette activité a cessé « libérant » 250 hectares de terres agricoles.

L'INRA renonce au physiopôle (recherches transgéniques sur le bétail) et libère ainsi 250 hectares de terres agricoles qui, si elles n'étaient pas cultivées sous le label agriculture biologique, utilisaient cependant moins d'intrants phytosanitaires que l'agriculture traditionnelle, pour des raisons liées aux protocoles expérimentaux.

Ce renoncement ne doit pas conduire à une urbanisation supplémentaire. Il doit, au contraire, offrir l'opportunité exceptionnelle d'accueillir de nouvelles exploitations d'agriculture biologique d'autant que, à proximité, le pôle agrobiologique, piloté par Fermes d'avenir sur 53 hectares, laisse augurer des synergies de moyens ou de savoir-faire, même si le modèle économique est différent.

On sait que, dans l'alimentation bio, on frôle la pénurie. Les consommateurs en redemandent, la croissance est explosive. Le nouveau « pacte agricole » régional (doté de 150 millions d'euros) affiche l'ambition de parvenir à 25 % de surfaces agricoles en bio d'ici à 2030 contre 2 % en 2015.

Répondre au déficit du bio

Cependant convertir une exploitation à l'agriculture biologique se heurte à des obstacles pratiques. Durant les trois premières années, les surfaces converties n'ont pas encore la certification, l'exploitant supporte les coûts sans recevoir les revenus en contrepartie. La profession agricole doit être accompagnée. C'est pourquoi les instances publiques locales doivent mobiliser leurs ressources et celles

du « pacte agricole » régional pour répondre à ce défi qui constitue un enjeu de territoire. Il serait incompréhensible qu'elles passent à côté d'une telle opportunité !

Essonne Nature Environnement (ENE) demande aux deux agglomérations et aux communes qui devraient logiquement recevoir en gestion ces emprises de conserver la vocation exclusivement agricole de ces terrains et de travailler en concertation avec les acteurs de la profession pour bâtir un projet d'agriculture biologique ambitieux, cohérent, structurant pour le Cœur d'Essonne et pour le Val d'Essonne en s'insérant dans une perspective d'économie circulaire.

Des avantages évidents

Les 270 ha disponibles aujourd'hui présentent des avantages évidents, notamment :

- il s'agit d'un territoire homogène de terrains contigus, suffisamment vaste,
- on dispose déjà de bâtiments importants à vocation agricole,
- les collectivités auront la maîtrise du foncier, ce qui pourra faciliter l'installation de nouveaux exploitants qui ne disposeraient pas d'un apport initial en capital suffisant,
- la possibilité de complémentarité avec le projet Fermes d'avenir.

Alors passer au bio au royaume des grands céréaliers, c'est possible ? Oui nous le pouvons et nous le devons !

Dominique DEBOISE
Administrateur d'Essonne Nature Environnement
ene91.fr



L'entrée du site de l'INRA : l'ancienne ferme de Bressonvilliers avec sa cour pavée.

LA FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE VA ÊTRE ENFIN PROTÉGÉE

Une enquête publique a eu lieu dans le cadre d'une procédure de classement en forêt de protection du massif forestier de Saint-Germain et ses 3 500 hectares de verdure. Les Amis de la forêt de Saint-Germain-en-Laye et de Marly en présentent les principaux points.



L'enquête s'est déroulée du 3 mai au 2 juin et a fortement mobilisée : 169 observations et/ou courriers accompagnés de 70 pièces jointes bien nourries. Nous avons eu des inquiétudes sur le dossier d'enquête et son déroulement : contenu succinct, imprécis (délimitation du périmètre de classement, concessions...), multiples exclusions non justifiées, etc. SNCF Réseau et IDF Mobilités ont déposé au dernier moment des modifications supplémentaires alors que la préfecture avait pris soin de les consulter ainsi que les collectivités avant d'ouvrir l'enquête, alors que les associations n'ont pas été contactées depuis 2009. Grandes lignes de l'avis déposé

Notre association a déposé un avis répondant à la fois au dossier et aux observations de SNCF Réseau et d'IDF Mobilités. Soulignant la perte de

demandes de précisions sur les nombreuses parcelles dénommées « concessions » et exclues du classement pour un total de 18 ha ainsi que les délimitations imprécises ou manquantes et bien souvent en contradiction avec le zonage espaces boisés classés et de larges détournages autour de l'école de la Légion d'honneur, golf du camp des Loges, etc.

Conclusions de la commission

Les conclusions rendues publiques fin juin sont favorables aux arguments du public et des associations ainsi qu'au périmètre initial défini par la préfecture. Il en est ainsi des demandes d'exclusion telles que celles des chemins forestiers utilisés par la SNCF, etc. S'agissant des emprises pour les travaux du tram 13, la solution - proclassement - proposée par la préfecture consiste à distinguer

850 ha en deux siècles, elle a demandé, de nouveau, la rétrocession des terrains de la plaine d'Achères ayant servi de champs d'épandage de boues de la Ville de Paris polluant 128 ha, en compensation des infrastructures de transport réalisées avant classement en forêt de protection, telles que le tram 13. Viennent ensuite des

« l'emprise forestière principale, dont le classement sera à effet immédiat, de l'emprise provisoire des chantiers, dont le classement devra être à effet différé ».

Notre combat continue pour obtenir la rétrocession de 128 hectares des terrains d'épandage d'Achères pollués. Nous demandons à FNE de mener une action pour revoir les procédures d'enquête publique où politiques et technostructures sont juge et partie.

Marguerite VINCENOT

Les Amis de la forêt de Saint-Germain-en-Laye et Marly



Pour mémoire, Les Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly ont fait la première demande de classement pour ce statut en 2003 : il a fallu quinze ans pour aboutir !

Le dossier a été complètement bloqué en 2010 pour favoriser le tram-train 13 entre la gare du RERA et la gare Grande Ceinture.

C'est un exemple de démocratie formelle avec une solution déjà décidée par avance par les politiques et la technostructure. Au final, plus de 5 hectares de forêt rasés avec la destruction partielle de l'alignement des arbres allant depuis les Loges jusqu'au château. C'est le double par rapport à l'enquête publique et cela sans autorisation.

Pour en savoir plus :
amisforestsaintgermainmarly.fr

DES PERROQUETS

DANS LE FROMAGE DE BRIE

Ou comment un projet de parc animalier recevant des espèces exotiques issues de l'hémisphère Sud peut se retrouver au cœur de la Brie et d'excellentes terres agricoles, grenier à blé de la France ?

A une cinquantaine de kilomètres de Paris, dans le Nord de Seine-et-Marne, Crécy Safari Park devrait accueillir ses premiers visiteurs en 2019 (300 000 par an à terme), avec des conséquences importantes sur les deux communes de Crécy-la-Chapelle et Guérard : trafic routier, accès au parc, parking pour les véhicules, pollution, nuisances, artificialisation des sols, et sur le plan de la biodiversité, introduction d'espèces animales et végétales étrangères à l'écosystème local.

Création d'un parc zoologique

Retour sur une longue histoire qui commence avec la création dans les années 80 d'un premier golf sur la commune de Crécy-la-Chapelle suivi d'un second parcours quelques années plus tard, tout cela au milieu d'une zone naturelle à préserver. Les golfs ont changé de main plusieurs fois avant d'être repris par un ancien industriel passionné de perroquets qui entend créer un parc zoologique sur une partie de l'emprise des golfs : 18 ha dans l'immédiat, 30 ha à terme.

Le dossier soutenu par les élus locaux poursuit son chemin : décision de l'autorité environnementale de soumettre le projet à une évaluation environnementale en mars 2017, présentation du projet le 21 décembre 2017 lors d'une réunion associant les personnes publiques associées (PPA), lancement de la mise en compatibilité des PLU des deux communes, enquête publique du 14

mai au 14 juin 2018, avis favorable du commissaire-enquêteur assorti de quelques recommandations seulement.

L'urbanisation continue

On se retrouve devant les contradictions habituelles d'un projet d'investissement qui s'impose face à l'enjeu écologique. Quid du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin, inscrit dans le cadre du SDRIF 2030 pour « constituer une véritable opportunité

Au mépris des beaux discours, l'évolution de l'urbanisation continue de se faire en doigt de gant, pourtant dénoncée par les autorités, depuis la sortie de l'autoroute A4.

Encore une fois, la confrontation écologie/économie tourne au profit de l'économie, avec le soutien des élus qui ont déclaré le projet d'intérêt général oubliant les apports et les bénéfices pour la santé des habitants du secteur d'une zone à haute valeur écologique.



FNE Seine-et-Marne a pourtant tenté de peser sur la décision en émettant un avis défavorable particulièrement étayé.

Alors, rendez-vous en 2019, date officielle, pour l'ouverture du parc. Nous verrons assez rapidement si le succès est au rendez-vous avec son cortège de nuisances. Si ce n'était pas le cas, la tentation serait grande pour les promoteurs du projet de relancer un projet immobilier comme on le voit pour de nombreux golfs franciliens.

D'autant plus que les élus ont pris soin dès 2013 d'introduire dans le SDRIF une pastille orange « d'urbanisation préférentielle ». FNE Seine-

et-Marne sera alors encore une fois vigilant et combatif pour faire valoir les impératifs écologiques.

de rééquilibrage au nord-est de la Seine-et-Marne et complétant le réseau de PNR existants » ? Quid du classement de la vallée du Grand Morin au titre des paysages, résultat d'un travail de longue haleine de notre association ?

Christine GILLOIRE
FNE Seine-et-Marne

MENACES

SUR LA ROSERAIE DE L'HAY-LES-ROSES



Cette roseraie de renommée internationale, conservatoire de roses anciennes, inscrit à l'inventaire des monuments historiques et labellisé en 2011 « jardin remarquable », joyau exceptionnel et symbole de biodiversité, est en grand danger.

© DR

Un promoteur immobilier, à la demande du maire, Vincent Jeanbrun, vice-président à la Région Ile-de-France (LR), va démarrer la construction d'une barre d'immeubles de luxe comportant en rez-de-chaussée, un supermarché sur un square attenant à la Roseraie. Cette construction va détruire le square municipal Allende, d'environ 1 hectare, qui a été conçu par les créateurs de la Roseraie comme un bouclier végétal pour protéger la Roseraie de la ville. Le square est d'autant plus nécessaire qu'un millier de logements prévus va densifier le centre-ville et abaisser le ratio d'espaces verts accessible à 15 minutes de marche à pied par habitant préconisé par l'Organisation mondiale de la santé.

Une contradiction flagrante

Il est habituel en Ile-de-France qu'un promoteur profite d'espaces verts publics pour vendre ses logements – ici la Roseraie aux charmes centenaires –, mais ce qui paraît plus étrange, c'est qu'un élu sacrifie un espace vert d'un hectare en centre-ville oubliant que celui-ci participe à la santé, à la

respiration et à la qualité de vie de sa commune. Surtout au moment où la Région Ile-de-France publie son plan Vert (2018), qui souhaite créer en zone dense 500 ha d'espaces verts et boisés d'ici à 2021, la disparition d'un square municipal paraît une contradiction flagrante.

La présidente de la Fédération mondiale des Roses, Henriane de Briey, a écrit au maire : « *La Fédération mondiale des Roses... ne peut accepter qu'un projet immobilier puisse porter atteinte à une roseraie d'exception... Véritable joyau qui réunit l'une des plus importantes collections de roses au monde... Le projet immobilier est totalement incompatible avec la préservation du système végétal de la Roseraie... La centaine d'arbres environnant la Roseraie est une protection végétale inestimable pour la survie de la collection mondiale des roses anciennes... Inconscience des seuls pouvoirs publics sans concertation avec les associations environnementales appropriées.* »

Le maire a répondu que les immeubles seront reculés de six mètres.

La Roseraie représente non seulement

un symbole exceptionnel de biodiversité, un formidable outil pour l'éducation de tous à la biodiversité (l'Agenda 21 !), mais offre aussi des perspectives fabuleuses pour créer de nouveaux parfums grâce aux toutes nouvelles découvertes de la génétique.

L'urgence

Le permis de construire du promoteur a été déposé à la mairie début octobre, bien que la demande de dispense d'étude d'impact environnemental ait été rejetée par la DRIEE en avril. Récemment, le maire a permis aux bulldozers de détruire plusieurs maisons anciennes de la rue des Tournelles, la seule rue historique de l'Hay qui longe la Roseraie. Après une enquête bâclée, il a fait déclasser le square Allende pour le céder au promoteur qui va pouvoir abattre les arbres et démarrer le chantier.

Association ALUDHAY
Atelier local d'urbanisme et de développement
de l'Hay-les-Roses aludhay94.blogspot.com

aludhay94@gmail.com

ATTEINTE À L'ESPACE BOISÉ CLASSÉ

DE L'ÎLE DES LOUPS

Des travaux sur l'île portent atteinte à un milieu naturel protégé par sa nature d'île et menace le fameux hérisson blond.

L'île des Loups, de 800 mètres de long, est située sur la Marne à dix minutes de Paris entre Nogent et Le Perreux-sur-Marne. Elle est uniquement accessible par bateau et ne comprend ni route ni véhicule. Habitée à ses deux extrémités, l'île accueille un club d'aviron et est composée majoritairement d'une forêt située en son centre.

L'île des Loups est portée en « espace boisé classé » dans le PLU du Perreux-sur-Marne. L'article L113-2 du code de l'urbanisme stipule que dans un espace boisé classé, le défrichage n'est pas autorisé.

Située à seulement quelques minutes de Paris et à quelques centaines de mètres de l'autoroute de l'Est, cette île constitue un refuge important pour la faune.

Des espèces protégées

L'île des Loups abrite des espèces protégées : hérons cendrés, cygnes, cormorans, écureuils roux, chauves-souris, chouettes hulottes, entre autres. Elle abrite également une variété extrêmement rare au niveau mondial de hérissons appelés « hérissons blonds ».

La partie centrale de l'île des Loups, parcelle d'environ 2 500 m² appartenant à la SNCF, a fait l'objet, depuis 2015, sans autorisation préalable d'un déboisement accompagné de dessouchage et de bétonnage d'une partie des sols. Nous avons pu constater qu'un bâtiment clos et couvert venait d'être réalisé sur le site. Ces travaux ont privé nombre d'espèces d'un sanctuaire naturel pour leur nidification et leur reproduction.

Cette situation est parfaitement contraire aux mesures prises de façon générale en faveur de la biodiversité et à toutes les règles existantes théoriquement applicables à ce petit morceau de territoire, dont il n'a été fait aucun cas.

La découverte et le suivi de la biodiversité de l'île des Loups et donc sa préservation pourraient et devraient représenter une belle opportunité locale avec les acteurs présents sur place, commune, associations, etc.

Le reboisement de la parcelle concernée - s'il peut être obtenu - constituerait un bel exemple du rôle de la mobilisation citoyenne pour l'application normale des lois existantes en matière de protection de l'environnement. Les associations de défense de l'environnement auraient ainsi joué pleinement leur rôle de lanceur d'alerte.



VAL-DE-MARNE ENVIRONNEMENT
environnement94@gmail.com

APRES LES LOUPS, LES HÉRISONS BLONDS...

Variété de hérisson ayant hérité d'un gène récessif très rare, il a la particularité d'avoir les épines dorsales entièrement blondes ou teintées d'une couleur beige clair, des yeux foncés et un ventre blanc.

L'île anglo-normande d'Aurigny de 8 km² a développé une activité d'écotourisme grâce à sa faune très riche : des dizaines de variétés d'oiseaux (macareux, grands cormorans, faucons pèlerins...) ainsi que des mammifères marins (dauphins, phoques...) et terrestres dont ce rarissime hérisson blond qui fait l'objet de toute l'attention des habitants, du gouvernement local et du « Alderney Wildlife Trust », puissante association locale de protection de la biodiversité.

LA BUTTE ROUGE

L'EX-MINISTRE SOUTIENT LA MOBILISATION



© Barbara BUTIGUS

Dans un courrier daté du 28 août, Françoise Nyssen a alerté le maire de Châtenay-Malabry sur son souhait de préservation et de respect de ce qu'elle qualifie d'« *exemple unique de cité-jardins, dont on admire encore la remarquable cohérence* » et dont elle affirme qu'il « *peut aujourd'hui être réévalué au regard des préceptes de la ville durable* » et que « *véritable éco-quartier avant*

l'heure, il constitue (...) une véritable leçon d'urbanisme, plus que jamais d'actualité ».

On ne saurait être plus clair quant à l'importance de la conservation de l'intégralité de la Butte rouge !!

L'ex-ministre de la culture précise ensuite qu'elle a missionné un architecte et une paysagiste, conseils de l'Etat, « *pour nous éclairer*

sur l'étude urbaine réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre ».

Elle évoque le « *processus de travail conjoint* » mis en place depuis juillet dernier entre la ville et l'État, via la DRAC, qui « *doit permettre d'établir un plan guide et des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères pour la fin de l'année* ».

Enfin, la ministre informe qu'elle a demandé l'organisation d'« *une*

séance de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture dans sa section « Projets architecturaux et travaux sur immeubles » afin de recueillir son avis sur le projet de réhabilitation » et que « *cet avis permettra d'envisager, notamment, les modalités de protection les plus adaptées aux composantes architecturales et paysagères du site* » et conclut que « *plusieurs solutions peuvent être envisagées, comme par exemple le classement de la cité-jardins en site patrimonial remarquable, proposé en début d'année par l'architecte des Bâtiments de France...* »

Ce qui empêcherait une démolition, même partielle, et permettrait une rénovation bien conduite, en concertation avec ses occupants.

Anne SAUVEY
Environnement 92
environnement92.fr

LA CITÉ-JARDINS, UNE UTOPIE URBAINE

L'idée de cité-jardins est définie en 1898 par le talentueux anglais Ebenezer Howard, diffusée lors de l'Exposition universelle de 1900 à Paris, dans le Pavillon des Solidarités, sous l'égide du français Léon Bourgeois fondateur et futur président de la Société des nations. Elle s'érige alors en modèle d'urbanité mondialisée et les cités-jardins émergent dans le monde entier à cette époque. Elles devaient porter la révolution conceptuelle capable d'accueillir les sept milliards d'individus qui peuplent actuellement la terre.

La cité-jardins porte en elle le plaisir du vivre ensemble qui produit de l'identité. Elle crée, et se crée pour elle-même, des réseaux d'échanges indispensables tant des hommes et des idées que des marchandises. Elle affirme la communication généralisée par chemins de fer, routes, voies fluviales, ports maritimes autour desquels émergent les villes neuves. Elle se veut un réseau d'urbanisation planétaire.

Ginette BATY-TORNIKIAN
Sociologue et secrétaire de l'association régionale
des cités-jardins d'Ile-de-France.

UNE CERTAINE IDÉE DU BONHEUR



À LIRE ET À VOIR

Cet ouvrage de référence du service Patrimoine et inventaire de la Région aborde la cité-jardins sous tous ses angles : logement, réhabilitation, espace vert, équipement, habitants, jusqu'au processus de patrimonialisation en cours. Très illustré par des documents historiques dont certains inédits, il apporte sans doute l'éclairage le plus complet à ce jour sur

les quelque 70 cités-jardins recensées en région parisienne. Labellisées en juillet 2018, « *Patrimoine d'intérêt régional* », celles-ci font l'objet d'une exposition consacrée à une forme d'urbanisme qui inspire encore aujourd'hui.

À voir jusqu'en juin 2019 au Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.

Vers la transition énergétique



DES PROJETS ET DES ACTIONS POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Face aux conséquences du changement climatique dans le monde, la gestion économe de l'énergie constitue un défi majeur pour préserver la planète et le cadre de vie des générations futures. Mais comment mener à bien cette transition vers un nouveau modèle énergétique ?

FNE Ile-de-France s'est saisie de cette question et a organisé, le 21 novembre, à la Halle Pajol dans le nord de Paris, une journée d'échanges sur les projets et initiatives locales et citoyennes. À cette occasion, associations, décideurs et énergéticiens se sont retrouvés lors de conférences et d'ateliers sur les enjeux de sobriété et d'énergies nouvelles.

Publié en octobre, le rapport du Giec, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, est formel. Il faut agir vite - d'ici 2020 - pour limiter la hausse des températures mondiales à 1,5°C. Pour y parvenir, le constat est simple : *« Nous ne pouvons pas rester dans une société dont le développement dépend des énergies fossiles »*, souligne **Thierry Hubert**, président de FNE Ile-de-France. *« Il est temps d'agir de façon concrète et efficace et de soutenir toutes les innovations qui faciliteront la transition énergétique. »*



Thierry Hubert
Président de FNE Ile-de-France

© MCoilin FNE Ile-de-France



Célia Blauel
Maire-adjointe de la ville de Paris

« C'est un événement qui se tient dans un moment très particulier, un moment où s'ouvre une fenêtre unique de mobilisation de l'opinion publique autour de cette question », relève, en ouverture de la journée, **Célia Blauel**, maire-adjointe de Paris, en charge des questions environnementales et du plan Climat-énergie territorial.

Car, de plus en plus, l'enjeu climatique mobilise. Face à cet énorme challenge, chaque pas compte : celui des experts et des spécialistes qui apportent leurs éclairages et leurs solutions ; celui des collectivités qui planifient cette transition énergétique - et qui fait de Paris, aujourd'hui, *« la seule ville au monde à avoir intégré la notion de neutralité carbone »* - et celui, indispensable, des citoyens qui, toujours plus nombreux, font fleurir les initiatives, partout dans la région.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, QUÉSAKO ?

« La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. » Ministère de la Transition écologique et solidaire

Au cours de la journée, deux chiffres sont revenus à plusieurs reprises dans les débats. 60% des citoyens et 46% des élus ignoraient ce qu'est la transition énergétique. En effet, seuls 54% des élus la considèrent comme une politique volontariste et prioritaire à long terme et ont une vision précise de la consommation énergétique de leur ville, selon le sondage *« Les maires et la perception de l'efficacité énergétique »*, réalisé par l'Ifop pour Effy, en octobre 2018. Un chiffre conséquent qui montre l'ampleur de la sensibilisation à mener pour faire prendre conscience à tous de l'urgence climatique.



PETIT À PETIT, LA TRANSITION FAIT SON NID

« L'Île-de-France est très dépendante des énergies fossiles. 62% de l'énergie vient du gaz, du fioul, du charbon, 30% de l'électricité et 8% des énergies renouvelables locales. »

Catherine Lescure, déléguée régionale Île-de-France d'EDF, rappelle l'étendue du chemin à parcourir. Un chemin long, certes, mais dont les premières étapes sont déjà connues avec l'adoption, en 2012, du schéma régional climat-air-énergie. Ce dernier a trois objectifs principaux : « la réduction, en bonne trajectoire, de 20 % de la consommation d'énergie en 2020, la réduction de 28 % des émissions de gaz à effet de serre, et l'augmentation à 11 % de la part d'énergie renouvelable. Un dernier objectif qui ne sera probablement pas atteint », explique **Aurélie Vieillefosse**. Pour la directrice adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE), ces objectifs semblent cohérents avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015.

Mais comment y arriver ? « Cela passe par le mieux-consommer,

la décarbonation des modes de transports et la favorisation du développement des énergies renouvelables », indique Catherine Lescure. Le transport, principal émetteur de gaz à effet de serre en France, est souvent pointé du doigt en premier. « Il faut d'abord se tourner vers le transport électrique, qui n'émet pas de CO₂, affirme la représentante d'EDF, interrogée par la salle sur le bien-fondé de la voiture électrique. On croit aussi beaucoup au transport à l'hydrogène, qui sera une solution pour les longues distances. »

Quant aux énergies renouvelables, la géothermie, la pompe à chaleur et la biomasse semblent particulièrement bien adaptées à la région. La méthanisation, le photovoltaïque et l'éolien sont au contraire en retrait. « Depuis un an, les choses bougent », rassure Aurélie Vieillefosse, qui souligne aussi l'importance de l'ouverture des données à tous, de la planification et de l'approche territoriale pour mener à bien la transition francilienne.

« Il n'y a pas de solution unique », complète-t-elle. D'autant plus que le territoire francilien est composé

à la fois d'une grande métropole et de zones rurales, où les enjeux et les possibilités sont différents : « Pour l'instant, nous n'arrivons pas à avoir des discussions différentes sur les zones agglomérées et la campagne, regrette la directrice adjointe de la DRIEE. Par exemple, est-ce que l'électrique est plutôt pertinent à la ville et le diesel à la campagne ? » Le débat est ouvert.

À nous, les convaincus, les motivés de la transition énergétique, de bâtir des coalitions de plus en plus larges pour avancer ; à nous, les convaincus, les motivés, de questionner, secouer, bouleverser les cadres en place ; à nous, les convaincus, les motivés, de poser les jalons d'une société plus sobre dont les maîtres-mot sont décarbonation, relocalisation et partage. »

Célia Blauel, maire-adjointe de la ville de Paris

QUID DE L'ÎLE-DE-FRANCE DANS DOUZE ANS ?

Qu'en sera-t-il de la consommation et de la production d'énergie renouvelable dans la région en 2030 ? Les ambitions de la transition énergétique de la région Île-de-France : vision multi-énergies - une étude menée par RTE, GRTgaz, Enedis, GRDF, l'Ademe Île-de-France et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) - dresse un tableau des perspectives à l'horizon 2030. « C'est la première fois que tous les

acteurs, les représentants de l'énergie se réunissent, partagent leur expertise, explique **Nathalie Lemaître**, directrice de la mission Grand Paris chez Réseau transport électricité. Nous proposons aux pouvoirs publics des visions qui peuvent les guider dans leur choix. »

Deux scénarios s'y côtoient, modélisés à partir de données de 2015. Le premier est « volontariste », le second « ambitieux » ; ce dernier

prévoit le remplacement rapide des équipements énergivores et la rénovation thermique de 125 000 logements, de six millions de mètres carrés de tertiaire par an et le déploiement de 90 000 véhicules bioGNV. Cela permettrait d'atteindre, en 15 ans, une réduction de 17 % des consommations d'énergie (186 TWh en 2030 contre 225 TWh en 2015) et un taux de verdissement du mix énergétique consommé de 40 %.



Pour y parvenir, mieux vaut s'appuyer sur les spécificités de la région. « *On doit trouver ensemble des solutions locales, la diversification est importante* », ajoute **Marie-Laure Falque-Masset**, directrice énergie-climat chez l'Arene Ile-de-France, dont les missions sont de défricher, mobiliser, accompagner et valoriser les projets de transition énergétique. En Île-de-France, la géothermie, avec la nappe du Dogger, a un fort potentiel (lire ci-dessous), tout comme l'hydrogène, dont un plan régional pourrait voir le jour l'an prochain. Mais cela ne suffit pas. L'Arene dresse une liste des facteurs plus ou moins bénéfiques au développement des énergies renouvelables. « *Le portage politique, les passeurs d'innovation, les leaders motivés, le statut à donner à chaque acteur, sont des leviers* »,

énumère Marie-Laure Falque-Masset. Face à cela, la complexité des jeux d'acteurs et des dispositifs ou l'absence de portage politique sont au contraire des freins.

La dimension sociale est incontournable pour aboutir à ce changement de modèle. « *La transition énergétique peut être une composante sociale du territoire, insiste Michel Gioria*, directeur régional Ile-de-France de l'Ademe. *On a sous-estimé la dimension sociale. Qui va gagner et perdre des emplois ? Comment organise-t-on la formation ? C'est important de mettre*

en avant les tensions afin de mettre les bonnes personnes autour de la table et de les dépasser. » Alors que la fracture territoriale peut être préoccupante, retisser du lien apparaît comme la meilleure des options pour définir un nouveau modèle énergétique.

100% d'énergie renouvelable en Ile-de-France. C'est l'objectif fixé, à l'horizon 2050, par la Région dans sa stratégie énergie-climat adoptée en juillet 2018. Celle-ci prévoit l'importation de la moitié de cette énergie. Sont également prévues la réduction de 40 % de la consommation énergétique régionale et la multiplication par quatre de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

AU CŒUR DU CHANGEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES MAIS AUSSI HUMAINES

Si certains en doutaient, l'Ile-de-France a bien plus d'un tour dans son sac. « *La région a un potentiel important, même s'il existe des contraintes techniques et réglementaires* », confirme **Marion Lettry**, déléguée générale adjointe du Syndicat des énergies renouvelables, qui regroupe près de 400 entreprises développant des projets des différentes filières renouvelables.

Si l'électricité - avec le solaire, l'éolien et l'hydroélectricité - est une piste majeure à travailler, « *la chaleur est un enjeu important. Elle représente 50% de notre consommation énergétique et 80% est produite avec des énergies fossiles* », ajoute-t-elle. Parmi les pistes, la géothermie,

déjà fortement utilisée. Quant à la biomasse et la méthanisation, « *il y a énormément d'efforts à réaliser avec le monde agricole et les collectivités. Le potentiel est bien présent en Ile-de-France, mais on manque encore de projets concrets.* »

Et si les ressources de l'Ile-de-France n'étaient pas que naturelles mais aussi humaines ? « *On évolue vers un monde où chacun doit se réinterroger. À Enedis, nous recevons aujourd'hui de nombreux projets, ce qui signifie que le citoyen s'empare de la question. Avec plus de données disponibles, nous donnons les moyens au consommateur de devenir acteur de sa vie* », précise **Christophe Donizeau**, coordinateur Enedis pour

l'Ile-de-France.

Car c'est avant tout en sensibilisant et en impliquant les citoyens que la transition énergétique sera possible. « *Accompagner le changement de comportement est un challenge. Il faut expliquer et avoir ce rôle de pédagogie de terrain* », détaille **Anne Girault**, directrice générale de l'Agence parisienne du climat, dont la mission est d'accompagner les grands chantiers et être le laboratoire de la transition énergétique. Et quoi de mieux pour cela que démontrer les éco-bénéfices, « *économiques, sociaux, patrimoniaux, en termes de santé ou même de mode* » d'un programme ou d'un projet. « *Le citoyen a sa place, souligne*



Olivier Berland, animateur d'Énergie partagée en Ile-de-France. L'impliquer dans le projet permet une création de lien, une meilleure acceptabilité, une minoration de l'impact environnemental. »

Son mouvement accompagne les projets citoyens, ces projets qui rassemblent les habitants, les territoires, les collectivités et « dont une quinzaine a déjà vu le jour en Ile-de-France ».

Le concept séduit de plus en plus, car il favorise la démocratie locale, l'éducation populaire et permet aux citoyens et aux communes de bénéficier des retombées économiques d'un projet vert.

COMMENT CONSTRUIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE DEMAIN ? LES PARTICIPANTS DES ATELIERS FONT LEURS PROPOSITIONS

MAÎTRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES

ATELIER 1

- Encourager la prise de conscience et la volonté d'agir du citoyen
- Créer du lien social à travers les projets
- Sensibiliser en ayant conscience que le citoyen manque de temps
- Exiger des collectivités qu'elles montrent l'exemple
- Veiller au risque d'une parcellisation de la production d'énergie

ATELIER 2

- Encourager les initiatives citoyennes de maîtrise de l'énergie
- Partager la responsabilité des projets de production d'énergie citoyenne
- Travailler en réseau d'acteurs (associations, élus, habitants) pour faire avancer concrètement la transition énergétique
- Inciter les citoyens à rediriger leur épargne vers les projets verts

PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES EN MATIÈRE DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ET DE REMÉDIATION PAR LA NATURE

ATELIER 1

- Articuler les solutions de remédiation avec la biodiversité
- Diversifier les solutions pour éviter la pression sur l'une d'entre elles
- S'adapter au territoire
- Opter pour des solutions basées sur la nature, souvent moins coûteuses
- Obtenir le soutien des élus et de la Région

ATELIER 2

- Favoriser l'agroécologie, dont la méthanisation est une application concrète
- Développer davantage de projets de méthanisation pour le moment portés majoritairement par les agriculteurs
- Utiliser le biogaz au service des mobilités



COMMENT ACCEPTER DE CHANGER DE MODÈLE ?

« Au-delà du plan (la stratégie énergie-climat), certains points sont essentiels quant à l'acceptabilité de la transition énergétique et de la transition écologique. Comment agit-on pour que le changement ne soit pas vécu comme une contrainte mais comme quelque chose de positif, qui soit, au fond, la garantie d'un mieux-vivre ?

Le travail sur la prise de conscience des enfants est essentiel.

La démultiplication des projets citoyens permet aux gens de devenir acteurs de la transition énergétique, de s'emparer de ces sujets.

Et le rôle des élus est d'être responsables, d'expliquer et de sortir des postures, qui parfois par simplicité, parfois par lâcheté, parfois par bêtises, sont aujourd'hui criminelles par rapport à l'histoire. »

Extraits du discours de clôture de **Jean-Philippe Dugoin-Clément**, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France.

Dossier réalisé par Toinon DEBENNE, journaliste

Cette journée
a été réalisée
avec le soutien de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



UN POURCENTAGE DE NATURE EN ÉCHANGE D'UN DROIT DE BÉTONNER ?

Daniel Breuiller, vice-président en charge de la nature en ville à la Métropole du Grand Paris a proposé que les promoteurs consacrent 5 % de leur budget à la nature dans les opérations de construction ou d'aménagement.

Cette idée pourrait sembler fort séduisante, si le défi environnemental actuel n'était pas si grave. Les rapports accablants du GIEC* et de WWF** ont alerté l'opinion sur l'urgence de changer de modèle de développement.

Il est vain de faire croire que préserver la nature coûterait, alors que la nature par essence ne coûte rien, elle est là. C'est une richesse qui au contraire, ne demande qu'à exister et à nous faire bénéficier de ses bienfaits.

Ce qui coûte par contre très cher à la collectivité, ce sont les dommages collatéraux liés à notre développement économique : inondations, assèchement des nappes, effets des pesticides sur la santé, mais aussi désertification des centres villes, des zones rurales, Un « *fond nature métropolitain* » pour les chantiers du Grand Paris Express et de la MGP ne sera jamais à la hauteur des dommages causés par l'artificialisation des sols, par le coût de l'énergie grise

nécessaire au bétonnage, par les atteintes à la santé publique.

Les associations environnementales soutiennent que l'aménagement du territoire est la grande question environnementale du XXI^e siècle. Elle ne peut être laissée aux mains des promoteurs, constructeurs et aménageurs.

A titre d'exemples

Les projets « Mille arbres » à Paris porte Maillot et « *Ecotone* » à Arcueil (94) sont les parfaits exemples de la mystification du greenwashing, très loin de l'écologie dont ils se prévalent. Ce sont, malgré les beaux discours et la végétalisation de façade, des tonnes de béton masqués par quelques arbres en pots.

5% de nature pèsent peu en regard des 59 477m² de béton faisant disparaître une surface de pleine terre de 6 450m² dans le cas de « Mille Arbres ». Les 82 000 m² de béton contre 49 000 m² de friche naturelle pour « *Ecotone* » ne seront jamais à la hauteur des

dommages environnementaux et, en premier lieu la destruction de l'écosystème existant. Ils prétendent néanmoins que leurs dépenses en matière d'écologie sur ces projets sont bien supérieures aux 5 % auxquels ils seraient soumis.

C'est pourquoi, les associations de défense de l'environnement affirment que les métropoles doivent se développer sur elles-mêmes sans le moindre impact sur leurs espaces verts ou de respiration. Les solutions existent : reconverter les anciens bureaux vides, réhabiliter les bâtiments désaffectés et obsolètes et leur trouver de nouveaux usages.

La politique des petits pas n'est plus possible, il y a urgence à changer de paradigme et ce n'est ni compliqué ni coûteux.

Ensemble, préservons la nature et arrêtons de la bétonner !

Christine NEDELEC
Présidente de France Nature Environnement Paris
Secrétaire générale de SOS Paris
fne-paris.fr

*GIEC : Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat

**WWF : Fonds mondial pour la nature



L'ADEME a organisé ces assises en présence du nouveau président du Conseil national de l'air (CNA), le député LREM du Rhône, Jean-Luc Fugit, universitaire, spécialiste de la pollution de l'air. Elles ont réuni trois cents représentants des collectivités territoriales, élus, spécialistes et peu d'associatifs, cinq de FNE. Cinq plénières, quatre ateliers simultanés et un forum de quatorze initiatives ont illustré ces deux journées.

Je mesure, tu mesures, nous mesurons, comment et quelles conséquences ?

De nombreux capteurs portables et mini-stations arrivent sur le marché, les collectivités territoriales souhaitent les utiliser avec les citoyens. Des évaluations de ces micro-capteurs sont menées par le Laboratoire central de la surveillance de la qualité de l'air et les associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air. Les micro-capteurs actuels sont simples à utiliser, mais leurs résultats sont médiocres et manquent de reproductibilité. Ce sont des outils de sensibilisation des citoyens. Deux expériences municipales à Rennes (projet Ambassadeur Air) et à Aix-les-Bains (stratégies d'aération de 75 classes dans neuf écoles) ont permis de sensibiliser les Rennais et les parents aixois.

Plus forts ensemble, coopérons pour un air plus sain

Deux régions du Rhin supérieur, Alsace et Land de Bade-Wurtemberg, coopèrent pour améliorer la qualité de l'air. Idem entre les cantons suisses, les villes-frontières (Genève-Annemasse) et la Haute-Savoie, la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2012. Diagnostic, feuille de route, inventaire, modélisation ont été développés et, en janvier 2018, une politique mutuelle à onze partenaires a été signée. L'université Grenoble-Alpes et l'INSERM ont développé le projet Qamecs-Mobilair ciblant le trafic routier et le chauffage au bois, et montré que si l'on agissait sur ces deux leviers, l'espérance de vie moyenne de la population augmentait proportionnellement à leurs réductions.

Quatre ateliers de réflexions et d'actions

Air intérieur : une mauvaise ventilation augmente l'humidité et le développement de nombreuses espèces de moisissures, nuisibles à la santé des habitants (difficultés respiratoires, asthmes, maux de tête, fièvre...). Les revêtements intérieurs des logements (peinture au plomb, moquettes, amiante), les produits d'entretien et désodorisants, les meubles en aggloméré, la climatisation, les poussières intérieures ou issues de l'extérieur, le tabagisme

concourent à la dégradation de la qualité de l'air des logements. Ces facteurs souvent ignorés des habitants qui ne ventilent pas suffisamment leur logement.

Bâtiment : les constructeurs présents se sont davantage focalisés sur la pollution de l'air issue des sols sur lesquels ils implantent les logements.

Brûlage biomasse : les collectivités territoriales sont mobilisées pour empêcher le brûlage des déchets verts : taille de haies, tontes etc. à l'air libre et mettent en place des collectes pour transformer un déchet en ressource (compost, méthanisation...). L'ADEME a édité un Guide alternatif au brûlage des déchets verts. La communauté de communes du golfe de Saint-Tropez et la DREAL de la Région Provence-Côte d'Azur sensibilisent les habitants et augmentent notablement le nombre de déchèteries et de collectes de ces déchets. Le représentant du ministère de la Transition écologique et solidaire a vanté l'utilisation du bois pour le chauffage : des particuliers utilisant des poêles performants et pour les chaufferies collectives.

Politiques intégrées

Les plans Climat, Air, Énergie territoriaux permettent de prendre en compte la qualité de l'air. Celle-ci doit être aussi intégrée dans les outils de planification PLU, PLUi, PDU. L'ADEME s'est engagée avec les professionnels du fret et de la logistique à travers des chartes afin de diminuer les effets du transport sur l'air. La communauté urbaine de Montpellier a montré comment elle régulait le transport des marchandises.

Forum des Initiatives (quatorze stands) :

Nous en résumons quatre.

ATMOSPHÈRE de l'association Inspire (Haute-Savoie) qui a développé un web-documentaire afin de découvrir, partager et diffuser notre connaissance de la qualité de l'air. Il est constitué de 35 films courts, de nombreuses infographies et d'une boîte à outils.

À retrouver sur www.inspire74.com/atmosphere

PROSP'AIR : l'agriculture dans l'air du temps !

Des fiches pratiques ont été développées par la chambre d'agriculture du Grand Est pour sensibiliser les agriculteurs aux impacts de leurs pratiques sur la qualité de l'air, notamment les dégagements d'ammoniac des lisiers, les sels d'ammonium issus des engrais azotés, précurseurs de particules. (www.grandest.chambagri.fr)

La QAI, c'est CL'AIR ! L'enrichissement de l'air intérieur en CO₂ et en composés organiques volatils fait baisser les fonctions cognitives (attention et capacités de travail). Cela arrive rapidement dans une pièce recevant de nombreuses personnes en cas de mauvaise ventilation. La société Nanosense a développé un micro-capteur évaluant ces concentrations, la température, l'humidité et transmettant ces informations via une application smartphone pour aussi piloter une ventilation efficace (www.nano-sense.com)

Peter et France Bois Bûche (Rhône-Alpes) : Cette initiative permet d'expliquer clairement une utilisation optimale du bois bûche pour le chauffage des particuliers. Le bois doit être très sec, placé verticalement de préférence dans un poêle performant et allumé par le dessus. (www.franceboisbuche.com)

Territoires : de l'impulsion à la démultiplication et Les entreprises : acteurs-clés pour les solutions et l'action ont montré à travers des exemples concrets comment les collectivités territoriales et les entreprises s'y prenaient pour améliorer la qualité de l'air. Pierrefitte-sur-Seine et Grenoble Métropole via une coconstruction de projets avec les citoyens, des immeubles publics à Pierrefitte (médiathèque chauffée par géothermie), et des systèmes d'avertissement à Grenoble. Le MEDEF sensibilise les entreprises qui ont fait des efforts puisque quatre polluants significatifs : dioxydes de soufre et d'azote, PM10 et ozone en milieu urbain diminuent régulièrement depuis 2000.

J'agis, tu agis, nous agissons : le citoyen aussi !

Alain Chabrolle, vice-président de FNE, détaille l'action de la Fédération nationale et des fédérations régionales en faveur de la qualité de l'air dénonçant l'impact insoutenable du transport maritime, des cadeaux fiscaux aux transports routiers, mais aussi en sensibilisant les enfants, clé d'un avenir meilleur. L'université Paris Est Créteil en partenariat avec AirParif a développé une formation Internet sur l'air : www.educationair.eu avec quatre types de parcours : citoyens, professionnels de santé, élus ou responsables de collectivités où associatifs et jeunes à partir de 14 ans peuvent se connecter.

FNE Ile-de-France

Quel lien avec L'AGRICULTURE ?

Suivant les périodes de l'année, les polluants majoritaires de l'air sont variables. Selon la période, ils proviennent de différents secteurs d'activités et peuvent former un épisode de pollution.

Saison	HIVER	PRINTEMPS	ETE
Polluants majoritaires	Dioxyde d'azote (NO ₂) Particules PM ₁₀	Particules PM ₁₀ (composés de nitrate d'ammonium)	Ozone (O ₃)
Sources principales	Chauffage Trafic routier	Trafic routier, Industries, Activités agricoles	Trafic routier Industries

Certaines activités agricoles sont à l'origine d'émissions D'UN COMPOSÉ GAZEUX AZOTÉ : L'AMMONIAC (NH₃). Il arrive que celui-ci réagisse avec d'autres polluants de l'air émis par d'autres sources d'activités (trafic routier, industrie) pour FORMER DES PARTICULES.

Avec des conditions météorologiques stables (température douce, peu de vent), ce phénomène peut former un **PIC DE POLLUTION**. Les particules dans l'air s'accumulent et les concentrations sont élevées sur une courte durée.

Conclusion de Jean-Luc Fugit, président du CNA

« *Aucun de nous en agissant seul ne peut atteindre le succès* » N. Mandela, une citation qui caractérise le dynamisme du président du CNA et ses orientations pour l'avenir : mobiliser toutes les énergies des secteurs économiques, territoriaux et associatifs, aménager la future loi d'orientation de la mobilité afin de réduire les effets santé des transports (zones à faible émission, primes à la conversion...), mieux évaluer l'action des pesticides, réduire la pollution de fond, continuer à agir tout en élaborant des connaissances nouvelles sur les polluants émergents (particules ultrafines), le chauffage au bois, la qualité de l'air intérieur et faire prendre en compte la qualité de l'air par l'urbanisme et par les agences de biodiversité. Au total, des assises riches et des orientations qui vont dans le bon sens.

DE L'EAU ADOUCIE

SUR LE MONT VALÉRIEN

L'usine centenaire (1906) du Syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers (SEPG), gérée en délégation par Suez, alimente en eau potable adoucie, depuis juillet 2018, les dix communes du nord des Hauts-de-Seine. Cette eau (38 millions de m³/an) est distribuée aux 610 000 habitants de la boucle nord de la Seine.

L'intérêt de l'eau adoucie pour l'homme

C'est une eau dont la teneur en calcium et magnésium est inférieure à 60 mg par litre (15 °F). Le calcaire ou carbonate de calcium est la substance gris-blanchâtre, appelée souvent tartre, qui colmate les bouilloires, laisse des dépôts dans les casseroles et sur les verres, se dépose dans nos machines à laver le linge ou la vaisselle, encrasse nos chauffe-eau, bouche les tuyaux... L'eau de Seine, avant traitement, contient plus de 100 mg/litre de calcaire (25-30 °F).

Le calcium de l'eau n'est pas dangereux pour l'homme, il est même nécessaire pour son fonctionnement et son développement. Sa diminution raisonnée dans l'eau améliore légèrement son goût, mais, surtout, évite les dépôts dans nos appareils et les tuyauteries, ce qui augmente leur durée de vie, tout en conservant une minéralité équilibrée. Avec cette eau adoucie, c'est 12 kg de calcaire en moins par an et par foyer, et une économie d'environ 150€ selon le SEPG.

La production d'eau potable

L'usine du mont Valérien est située à 80 mètres au-dessus du niveau de la Seine et pompe son eau depuis sa station de Suresnes, au niveau de l'écluse depuis 1906. Située de part et d'autre de la rue des Fusillés-de-la-Résistance-1940-1944, elle occupe une surface de 2 hectares. Cette altitude lui permet de redistribuer l'eau potable en grande partie par gravité. La technologie de potabilisation de l'eau a grandement évolué depuis cent douze ans afin de suivre au mieux les évolutions réglementaires, les préconisations des organisations de santé nationale et internationale, mais aussi la qualité de l'eau de Seine, par ailleurs analysée continuellement dès son prélèvement afin d'adapter la potabilisation en temps réel. On est loin des débuts avec l'unique filtration lente sur des lits de sable de plus en plus fin.

La composition de l'eau de Seine à Suresnes

Elle est déterminée par une station spécialisée et ses résultats sont documentés par la DRIEE-Ile-de-France. Cette eau est chargée à la fois par des éléments

minéraux issus des terres drainées en amont de Paris, organiques (agriculture et pollutions humaines), une flore et une faune (invertébrés, poissons, crustacés...) ainsi que des microbes (bactéries, protozoaires et virus). Depuis 1970, la qualité d'eau de la Seine s'est très fortement améliorée grâce aux investissements de l'État, du syndicat intercommunal d'assainissement et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Son état écologique est une caractéristique qui résume bien sa qualité initiale, de sa composition chimique jusqu'à sa teneur en micro-organismes. Depuis 2000, il est en constante amélioration : en 2018, plus de trente espèces de poissons ont été recensées contre 14 en 1990. Seules inquiétudes, la teneur en nitrates (23,6 mg/l) qui ne fléchit pas et la présence de certains hydrocarbures témoins de la pollution provenant des trafics fluviaux et routiers. Des microbes : protozoaires et virus sont eux aussi en augmentation, mais les procédés de dépollution actuels les éliminent aisément.

Schéma de potabilisation

La potabilisation actuelle de l'eau comprend de nombreuses étapes permettant de la clarifier pour éliminer le maximum des boues et colloïdes (turbidité), de la décarbonater (procédé Softazur™ D), de réaliser une première désinfection avec l'ozone, d'affiner la purification en éliminant les micropolluants sur charbon actif et, enfin, d'éliminer tous les organismes pathogènes via le rayonnement ultraviolet. L'eau potabilisée est ensuite stockée dans une quinzaine de réservoirs (86 400 m³), puis mise dans le réseau de canalisation pour être distribuée aux habitants. En revanche, elle subira une chloration tout au long du réseau afin d'éviter d'éventuels développements microbiens. Cette eau potable répond à toutes les normes de qualité sanitaire, elle est 100 % conforme 100 % du temps et trois cents fois moins chère qu'une eau en bouteille plastique.

Les capacités de l'usine sont au maximum de 110 000 m³/j et elle fonctionne à 65 % de sa capacité afin d'avoir des réserves en cas d'incidents ou de demandes en eau supérieures (canicules...).

La décarbonatation-décantation par le procédé SoftazurTM D

Cette unité a été incorporée au cycle général de potabilisation. Les boues et colloïdes de l'eau brute sont coagulées en présence de chlorure ferrique, puis l'eau est alcalinisée par la soude ce qui induit la précipitation du carbonate de calcium en fines particules. Ensuite, les particules subissent une lente floculation avec recirculation de l'eau (formation d'agrégats riches en calcaire), les agrégats s'accumulent au fond du bassin et l'eau adoucie est pompée en surface avant de subir les étapes suivantes : charbon actif et désinfection. Le coût de cette amélioration est de 0,14€/m³ (contrat de délégation de service public du 1er juillet 2015).

Plus de 3 500 tonnes de calcaire sont produites en année pleine, desséchées, déshydratées et distribuées gratuitement aux agriculteurs qui souhaitent amender leurs terres trop acides.

Le prix de l'eau adoucie et le système de distribution-production-sécurisation

Les exigences sanitaires actuelles pour la qualité de l'eau potable font que les traitements induisent un coût élevé. À cela s'ajoute la politique nationale de l'eau qui a décidé de faire payer toutes les étapes de son cycle par l'eau potable, de là, l'addition des taxes pour la distribution (les réseaux de tuyaux) pour l'assainissement (eaux usées), pour la navigation fluviale... Le SEPG a obtenu, en 2015, une meilleure maîtrise publique de l'ensemble production-distribution ainsi qu'une baisse du prix de l'eau hors taxes de près de 24 %. Comme l'usine

du mont Valérien ne suffit pas pour assurer la totalité de la demande en eau des habitants, notamment pendant ses phases de maintenance ou d'arrêt à cause des pollutions de la Seine, les achats d'eau en gros venant de Suez et du SEDIF représentent environ 15 millions de m³/an. En 2017, pour une consommation standard de 120 m³/an pour un ménage, les prix de vente de l'eau potable hors des taxes et redevances sont pour les trois grandes autorités organisatrices de l'eau franciliennes : Mairie de Paris (opérateur public : Eau de Paris) 1,1931€/m³, SEPG (opérateur privé : Suez) 1,3218€/m³, SEDIF (opérateur privé : Véolia) 1,3703€/m³.

Conclusion

Plus d'un siècle de production d'eau sur le mont Valérien a permis l'édification d'une usine de plus en plus performante. Le SEPG a négocié un meilleur contrat d'approvisionnement incluant la distribution d'une eau adoucie tout en faisant baisser très fortement le prix de l'eau. Enfin, la gouvernance et le suivi de cette production indispensable à la vie des habitants des dix communes sont assurés par les représentants des collectivités territoriales (conseil syndical) et par les usagers (commission consultative des services publics). Depuis la mise en œuvre du nouveau contrat et le déploiement d'une nouvelle gouvernance, le pilotage de la délégation, la connaissance patrimoniale ainsi que la distribution à grande échelle d'une eau adoucie font du SEPG un service public innovant.

Michel RIOTTOT

President d'honneur de FNE Ile-de-France



CONCERTATION RÉUSSIE POUR LE PROJET DE PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST A ACHÈRES

La dernière réunion publique s'est tenue en septembre. L'occasion de revenir sur ces trois années de concertation post-débat public entre élus, habitants, professionnels, et associations, sur ce projet de port multimodal à la confluence Seine/Oise. L'union régionale y a participé, ainsi que plusieurs associations membres (le COPRA, Réseau Vélo 78, le Cadeb).



Les exemples de mauvaises concertations abondent, les réussites sont beaucoup moins nombreuses. Celle menée autour du projet de port Seine métropole Ouest (PMSO) fait figure d'exception : au point que cette concertation a été qualifiée d'exemplaire par la grande majorité de participants, même si elle n'a pas permis de lever toutes les inquiétudes et de répondre à toutes les demandes du territoire.

Pendant ces trois années, les différents ateliers, visites de sites et croisières sur la Seine ont réuni près de 800 participants cumulés. Tous les sujets qui méritaient d'être approfondis après le débat public ont été abordés et les participants, motivés, ont pu apporter leur pierre à la concrétisation du projet, et notamment sur la bonne insertion du port dans son environnement local.

Comment expliquer cette « réussite » ? Tout d'abord, il s'agit d'un projet manifestement d'intérêt général dans son principe, dont les grandes lignes étaient définies, mais qui a pu être enrichi par la concertation. Ensuite, les différents acteurs ont été à l'écoute les uns des autres et se sont respectés : maître d'ouvrage, architecte, élus, services de l'Etat, associations. Enfin, un garant (Michel Gaillard) désigné par la commission nationale du débat public a accompagné toute la démarche et l'animation

de la concertation a été confiée à un cabinet spécialisé (Etat d'esprit). De plus, les règles de la concertation ont été définies dans une charte approuvée par tous les acteurs.

Toutefois, la concertation n'a pas tout réglé. Des inquiétudes et attentes demeurent. Même contenues et compensées, les nuisances inévitablement engendrées par un tel projet vont subsister : bruit, poussières, paysage (des silos de grande hauteur sont prévus). Les circulations douces seront développées sur le site, mais alentour ? Les continuités cyclables ne sont pas assurées, et la passerelle sur le barrage

VNF proche n'est pas financée. La vigilance s'impose aussi sur le projet (abandonné pour le moment) de port Seine métropole Est (containers), lié au prolongement de l'A 104, auquel la plupart des associations et nombre d'élus sont opposés.

Après l'enquête publique, prévue pour fin 2019, les travaux devraient débuter en 2021 et durer une vingtaine d'années, le port étant mis en exploitation progressivement. Une « instance de concertation permanente » se mettra en place avant le début des travaux. Les associations y participeront pour vérifier le respect des engagements pris par Haropa (Ports de Paris), maître d'ouvrage du projet.

Jean-Claude PARISOT et Jacques PERDEREAU

Représentants de FNE Ile-de-France à la concertation PMSO
Pour en savoir plus : www.port-seine-metropole-ouest.fr

LE PROJET DE PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST

- ▶ A Achères, à la confluence Seine Oise
- ▶ Une emprise de 100 hectares, dont 58 dédiées aux activités économiques et 19 d'espaces paysagers
- ▶ Un investissement de 122 M€
- ▶ 500 à 1 000 emplois directs à terme dont environ 140 emplois directs pendant les travaux
- ▶ Un port orienté vers les activités BTP favorisant le report modal

DESSERTE DU PLATEAU DE SACLAY

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA LIGNE 18 S'IMPOSENT

En janvier 2018, la Cour des comptes dénonçait le grave risque financier dû au quasi-doublement du coût du Grand Paris Express (GPE) avant même le début des travaux. Elle recommandait d'en réduire le périmètre. Le gouvernement a alors annulé le projet d'exposition universelle, qui aurait imposé de réaliser la ligne 18 du GPE avant 2025, puis défini un nouveau calendrier, repoussant à 2027 le tronçon Orly-Saclay de la ligne 18.



Ce nouveau calendrier est très peu crédible, voire intenable selon les experts. « C'est la vérité recevable. Celle qui ne fait pas trop perdre la face aux maires qui vont retourner devant les électeurs en 2020. »

Une analyse des bassins d'emplois traversés par la ligne 18 révèle que les bassins d'Orly et de Massy-Saclay étant très spécifiques, les déplacements entre eux sont très limités. Le bassin de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines est un cas d'école de « zone intense » : 45 à 60 % des actifs travaillent dans le même bassin. Les interactions entre ce bassin et celui de Massy-Saclay, séparés par un vaste espace agricole et naturel, étant infinitésimales, il n'y a nul besoin de transport capacitaire entre eux, l'actuel bus suffit, à condition de compléter son site propre.

Le tracé de la ligne 18 est partout perpendiculaire aux principaux flux de déplacements ; ainsi, la ligne serait inutile pour de nombreux usagers essonniers du plateau. Cela explique la faible fréquentation de la ligne 18 prévue par Île-de-France Mobilités (IdFM) : à terme, moins de 4 900 passagers à l'heure de pointe.

Une obstruction irresponsable

Les élus locaux et régionaux auraient tout intérêt à étudier sérieusement des solutions alternatives au lieu de les discréditer par tous les moyens. Depuis 2015, les associations préconisent un rabattement par téléphérique entre une gare du RER B à Orsay et le quartier de Moulon. L'urgente rénovation du RER B, impérieuse nécessité pour ses usagers en colère, doit accompagner une connexion de ce type.

Il y aurait ainsi deux dessertes parallèles : le bus en site propre depuis Massy, véhiculant surtout les usagers vers le quartier de Polytechnique, et le téléphérique depuis Orsay, emprunté surtout par ceux travaillant dans le quartier de Moulon. Le débit cumulé (passagers/heure/sens) : 1 800 pour la ligne de bus, 4 000 pour un téléphérique milieu de gamme, soit 5 800 au total, suffit amplement pour élargir le trafic prévu pour la ligne 18 au-delà de 2030.

Valérie Péresse avait inscrit onze projets de téléphérique, dont un pour Saclay, dans son programme pour les régionales de 2015. Laurent Probst, directeur d'IdFM, affirmait pour Saclay en novembre 2017 :

« Nous ferons le câble, il sera mis en service en 2022 » ; pour l'exposition universelle, IdFM s'était engagé officiellement sur une telle liaison avant 2025.

La construction d'un téléphérique prend douze à dix-huit mois, s'y ajoutent les délais administratifs. La réalisation effective de celui de Brest a pris quatre ans, celui de Toulouse se fera en cinq ans.

Or, aujourd'hui, IdFM prétend qu'une telle liaison ne pourrait se réaliser en moins de dix ans !

Nous comptons donc sur les élus locaux pour entendre enfin l'avis des experts et celui de la commission d'enquête sur le contrat de développement territorial qui avait conditionné son approbation à la réalisation de téléphériques.

Jacqueline LORTHIOIS
urbaniste et socio-économiste

Olivier LUCAS

président des Amis de la vallée de la Bièvre

Marc PÉLISSIER

président de l'Association des usagers des transports
d'Île-de-France

Harm SMIT

coordinateur du Collectif OIN Saclay



GRATUITÉ DES TRANSPORTS

LE DÉBAT EST OUVERT

Certaines villes comme Dunkerque et Châteauroux ont relancé le débat et la maire de Paris a mis le sujet à l'étude. Par ailleurs, la présidente d'Ile-de-France Mobilités a suscité la création d'un « comité d'experts » pour étudier le sujet. L'Association des usagers des transports (AUT) d'Ile-de-France a participé à celui-ci. Voici les principaux enseignements du rapport remis début octobre. Pour l'AUT Ile-de-France, c'est une fausse bonne idée.

➔ Les simulations réalisées indiquent que la gratuité se traduirait par une hausse de la fréquentation des transports collectifs de 6 à 10 % (en voyageurs-kilomètre), dont un peu moins de la moitié proviendrait de la marche et du vélo et l'autre moitié de l'automobile, conduisant à une baisse d'environ 2 % du trafic automobile. Cet impact très limité sur la circulation automobile n'est pas surprenant : les automobilistes dépensent déjà plus qu'un abonnement Navigo pour se déplacer, le prix n'est donc pas leur critère prioritaire, ce sont plutôt le temps de parcours, la régularité et le confort.

➔ Les nouveaux flux auraient de plus un impact négatif sur la qualité de service des transports collectifs franciliens. Près de 40 % des flux reportés correspondraient à des déplacements en heures de pointe. Les effets seraient marqués sur les tramways et bus, notamment en banlieue, avec une augmentation de la fréquentation de plus de 20 %, impliquant une dégradation du service pour les lignes déjà en limite de capacité et imposant, là où c'est possible, un renforcement de l'offre avec les coûts supplémentaires correspondants.

➔ Les contributions des voyageurs représentaient 2,5 Mds€ en 2016. Le passage à la gratuité nécessiterait donc de trouver au moins 2,5 Mds€ d'autres recettes. On peut l'imaginer sous forme de taxes ou d'impôts, mais l'acceptation n'est pas évidente : cela représenterait une hausse de la fiscalité de 500€ en moyenne par an et par ménage francilien (imposable ou non), alors même qu'il faudra déjà, à l'horizon 2030, assurer la couverture d'environ 2 Mds€ de coûts d'exploitation supplémentaires, liés notamment aux nouvelles offres.



Ces différents constats amènent à la conclusion que la gratuité totale ne résoudrait pas les problèmes causés par l'excès de trafic automobile (embouteillages, pollution) et risquent même d'avoir plusieurs inconvénients. Pour autant, des évolutions de la tarification sont possibles. 1 million de personnes bénéficie de la gratuité ou de réductions tarifaires. Il faut étudier la possibilité d'étendre la tarification sociale à certaines catégories exclues des dispositifs actuels.

Mais il faut surtout que les transports en commun soient toujours moins chers que le coût marginal de la voiture. Or, les prix des billets banlieue-Paris pour les occasionnels sont parfois excessifs (ex : un A/R Paris-Les Mureaux coûte 15,20€) d'autant plus si on se déplace à plusieurs. Le remplacement du ticket magnétique d'ici à 2021 est l'occasion de revoir en profondeur la grille tarifaire.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (SDRIF)

Le SDRIF est un document d'urbanisme d'échelle régionale qui relève à la fois de l'aménagement du territoire et de la planification stratégique, au sens du code de l'urbanisme. C'est tant par les thèmes qu'il régle que par son ancrage au cœur du système de planification francilien que le SDRIF s'est imposé comme une norme juridique incontournable pour les associations, dans leur contentieux comme dans leur plaidoyer. Dans un tel contexte, une courte présentation de ses enjeux et de ses incidences juridiques peut s'avérer pertinente.

L'objectif de ce schéma est de maîtriser la croissance urbaine et démographique ainsi que l'utilisation de l'espace, tout en garantissant le « rayonnement international de la région »¹. Le SDRIF doit donc permettre de concilier les différents enjeux de planification (sociaux, économiques et environnementaux) par une interprétation croisée des règles. Son impact est d'autant plus grand, dans une région aussi soumise à la pression urbaine que peut l'être l'Ile-de-France, qu'il traduit la stratégie régionale d'aménagement et définit les espaces à urbaniser ou à densifier.

S'il est avant tout un outil de planification de l'aménagement du territoire francilien, le SDRIF est également un document d'urbanisme, en ce qu'il contient des règles d'utilisation des sols s'imposant aux documents locaux d'urbanisme (PLU, SCOT, cartes communales etc.) De telles dispositions concernent notamment les infrastructures de transport ou la préservation des espaces boisés et paysagers. Il doit être précisé que les prescriptions du SDRIF ne s'imposent aux plans locaux d'urbanisme qu'en l'absence de SCOT mettant en œuvre les prescriptions du SDRIF. Ainsi, dès lors qu'il existe un SCOT, le PLU ne doit être compatible qu'envers ce schéma.

Quelle portée juridique ?

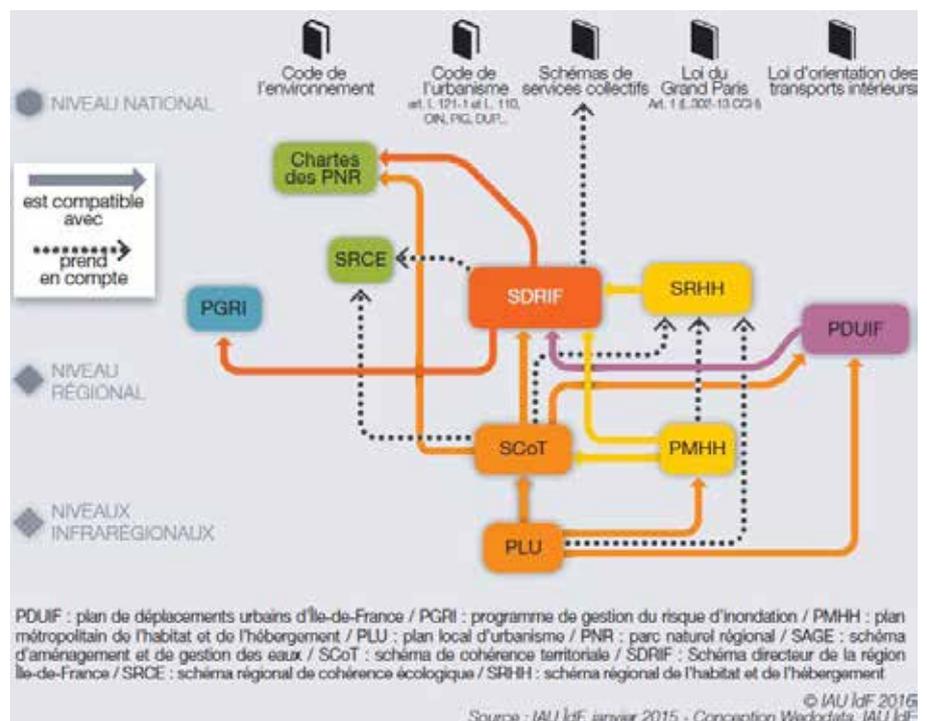
L'autorité du SDRIF réside principalement dans le fait que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ses orientations et ses dispositions prescriptives en matière d'organisation spatiale, de règles d'utilisation des sols et autres dispositions d'urbanisme. A ce titre, le SDRIF ne peut être ignoré des documents d'urbanisme.

Il s'agit néanmoins d'un rapport de compatibilité qui est, il faut le préciser, nettement moins contraignant juridiquement qu'un rapport de conformité. Nous avons déjà évoqué, au travers d'une étude de cas (lire Le SDRIF : valeur juridique à géométrie variable ? *Liaison* n°169, p. 6), les limites de ce rapport de compatibilité, qui ne fait que rarement obstacle aux

projets ou plans non conformes au SDRIF. La jurisprudence a d'ailleurs souligné que la portée normative du SDRIF devait être regardée comme s'appliquant aux « options fondamentales et aux objectifs essentiels de l'aménagement et du développement », le reste n'étant pas opposable. A titre d'illustration, le juge considère que les dispositions du SDRIF qui interdisent, en dehors des sites urbains, toute nouvelle urbanisation à moins de 50 m des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha ne peuvent avoir légalement pour effet d'imposer aux PLU une stricte conformité à leur égard. Ainsi, dans ces secteurs, le classement dans un zonage du PLU permettant des constructions et installations nécessaires à l'exploitation d'équipements communaux ou intercommunaux n'est pas incompatible avec le SDRIF.

De son côté, le SDRIF doit prendre en compte ou être compatible avec un certain nombre de règles et de schémas, dont on peut citer pour exemple le schéma régional de cohérence économique (SRCE), le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) ou les chartes des parcs naturels régionaux (voir schéma).

Maxime COLIN
Chargé de mission juridique FNE Ile-de-France



¹ Le SDRIF est régi par les articles L. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DES KANGOUROUS

DANS MON JARDIN

À l'heure où les ONG nous alertent sur la disparition accélérée de la faune et de la flore, exotique ou familière, le petit livre de deux naturalistes, Georges Feterman, président de l'association ARBRES, et Marc Giraud, porte-parole de l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS), nous fait entendre un message d'espoir.

« Mettre la nature sous cloche ne veut rien dire. La vie, c'est le mouvement, faisons confiance à la nature. » Faut-il intervenir ? Laisser faire ? S'adapter ? En tout cas, stopper la destruction de la vie, constituer des réserves de vie sauvage, mais aussi accepter que la nature échappe à notre contrôle et fasse preuve d'une belle capacité d'évolution.

En cinq chapitres, les auteurs abordent les sujets graves de la disparition de la biodiversité, des abeilles aux hirondelles, des écrevisses aux ragondins ; ils constatent la migration de la flore sous l'effet du réchauffement climatique, la mutation des espèces, l'effet boomerang de la déforestation, mais ils saluent aussi le retour du faucon pèlerin et du renard dans les villes, la progression des forêts vers le nord, la formidable capacité d'adaptation de la nature.

L'impensable n'est pas impossible demain : des kangourous en forêt de Fontainebleau et du champagne en Angleterre ! Loutres, castors et phoques, balbuzards et loups réapparaissent en France, mais l'arbre ne doit pas masquer la forêt, à savoir les ravages que la pression humaine exerce sur les milieux naturels avec des conséquences dramatiques sur la faune et la flore.



Les solutions existent : stopper l'utilisation des pesticides, développer l'agriculture bio, prendre des mesures conservatoires pour les milieux naturels, favoriser le retour de la nature en ville, changer nos modes de consommation...

« Nous détestons ce qui échappe à notre contrôle, mais nous ne maîtriserons jamais la nature. Faisons confiance aux mouvements naturels et réconcilions-nous avec le milieu vivant ! »

Muriel MARTIN-DUPRAY
Vice-présidente de FNE Ile-de-France

Des kangourous dans mon jardin - Georges Feterman et Marc Giraud Editions Dunod, 125 pages 14,90 €



LiAison

Edité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : Th. Hubert
Comité de rédaction : C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray, M. Riottot, A. Sauvey, D. Védry, S. Verdellef.
Réalisation graphique : Yak 11
Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)
Dépôt légal : décembre 2018
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS
Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros